

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du budget

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

4 – L'état de la dette

1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté de :

- . maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- . contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- . mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de l'Etat, de Tulle Agglo, de la Région et du Parlement Européen chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2023 s'équilibrent à 1 293 109,31 €.
- c) Les impôts, taxes, dotations et participations constituent des ressources essentielles pour la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme, dématérialisation...).
- d) L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

e) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	598 105,31	Excédent reporté	567 057,31
Dépenses de personnel	327 167,00	Remboursement de charges	4 820,00
Atténuation de produits	20 323,00	Recettes des services	102 871,00
Dépenses de gestion courante	54 152,00	Impôts et taxes	322 682,00
Dépenses financières	6 188,00	Dotations et participations	253 484,00
Dépenses exceptionnelles	82 510,00	Recettes de gestion courante	39 420,00
Ecritures d'ordre entre sections	1 139,00	Recettes exceptionnelles	2 775,00
Virement à la section d'investissement	203 525,00		
Total	1 293 109,31	Total	1 293 109,31

3 – La section d'investissement

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouveront inscrites au bilan comptable de la commune.

Les recettes proviennent essentiellement du virement de l'autofinancement prévisionnel, des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département, de l'Etat, de Tulle Agglo de la Région et du Parlement Européen, de la souscription d'un emprunt et du FCTVA (remboursement partiel de la TVA).

b) Les dépenses et les recettes d'investissement 2023 s'équilibrent à 569 406,00 €.

c) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	27 814,00	FCTVA	65 961,00
Remboursement d'emprunt	46 513,00	Taxe d'aménagement	6 000,00
Dépôts et cautionnements reçus	2 163,00	Affectation en réserves	6 362,00
Immobilisations incorporelles	45 787,00	Subventions	185 255,00
Rénovation de luminaires	2 127,00	Dépôts et cautionnements reçus	2 163,00
Immobilisations corporelles	310 491,00	Ecritures d'ordre entre sections	1 139,00
Immobilisations en cours	110 000,00	Produits des cessions	1,00
Prêt Budget Lotissement	24 511,00	Virement de la section de fonctionnement	203 525,00
		Emprunt	99 000,00
Total	569 406,00	Total	569 406,00

d) Les principaux projets en cours et nouveaux programmes sont :

- . l'acquisition d'un bâtiment et la création d'un atelier boulangerie à Lagarde-Enval,
- . l'aménagement du presbytère de Marc-la-Tour,
- . l'aménagement du jardin des 5 Continents,
- . la voirie en traverse et trottoirs à Marc-la-Tour,

- . l'aménagement extérieur de la maison de services publics,
- . la réfection de la voirie,
- . l'acquisition d'un VPI pour l'école primaire.

4 – L'état de la dette au 1^{er} janvier 2023

- a) Il reste sept emprunts en cours de remboursement.
- b) Le capital total restant dû s'élève à 399 548,81 €.



Le Maire,

RINGENBACH Daniel